



Une finance respectueuse du climat, un impératif moral envers les enfants

9 mai 2022

En octobre 2021, un message et un appel interreligieux ont reconnu le besoin de rendre les investissements financiers conformes aux normes environnementales et sociales responsables pour plus de responsabilité et de transparence et opérer une sortie des investissements dans les énergies fossiles vers des investissements dans les énergies renouvelables et l'agriculture réparatrice¹.

Dès lors, nous sommes résolus, en tant que responsables des organisations soussignées, à ouvrir le dialogue avec les institutions financières auprès desquelles nous menons des opérations bancaires, investissons et contractons des assurances, pour nous assurer que nos accords financiers respectent l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Compte tenu de la gravité des informations du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), nous attendons de tous les prestataires de services financiers en relation de travail avec nos organisations qu'ils prennent des mesures pour s'assurer que leurs activités servent une transition juste vers un avenir durable, sans contribuer à la crise climatique et sans nuire aux populations vulnérables, aux enfants et aux futures générations de vie sur la terre. Comme l'a indiqué l'UNICEF, un milliard d'enfants sont «très fortement exposés» aux impacts de la crise climatique².

Nous exhortons nos prestataires de services financiers à investir dans les énergies renouvelables et les solutions innovantes réputées durables pour les êtres humains, les communautés et les écosystèmes.

Nous examinerons les dispositions prises pour nos fonds de pension, nos comptes bancaires, nos assurances et autres services financiers pour nous assurer d'une responsabilité fondée sur les données probantes à cet égard, en tant qu'impératif moral et responsabilité envers tous les enfants et le monde vivant dans son ensemble.

Nous appelons nos prestataires de services financiers à prendre des mesures urgentes et efficaces pour opérer une transition vers la sortie du financement des combustibles fossiles, selon les voies de décarbonation identifiées par la communauté scientifique¹, et à adapter leur portefeuille d'investissements de sorte à contribuer à l'atteinte des objectifs de zéro émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, en:

¹ <https://www.oikoumene.org/resources/documents/faith-and-science-an-appeal-for-cop26>

² <https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/un-milliard-denfants-sont-«très-fortement-exposés-»-aux-impacts-de-la-crise>

- investissant dans les énergies renouvelables et la recherche pour trouver des solutions pour le climat;
- s'engageant à cesser intégralement les services financiers et l'exposition au charbon avant 2030 pour les États membres de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et avant 2040 pour le reste du monde, tout en exigeant un engagement idoine et doté d'une échéance des entreprises liées au charbon toujours présentes dans leurs portefeuilles;
- mettant fin à tout financement de nouveaux projets de prospection et d'extraction de pétrole et de gaz, tel que préconisé par les dernières études scientifiques sur l'atténuation des changements climatiques et leurs modélisations;³
- exigeant des compagnies pétrolières et gazières qu'elles cessent tout nouveau projet de développement et d'expansion après 2022, y compris et plus spécifiquement les projets prévus dans la région de l'Arctique;
- rejoignant les Alliances⁴ Net-Zero des propriétaires d'actifs, des banques et/ou des assureurs convoquées par les Nations Unies, en fonction de la nature de l'institution financière concernée, si elle ne l'a pas encore fait.

Nous enjoignons les institutions financières en relation de travail avec nos organisations à rendre compte régulièrement des progrès réalisés, notamment en fixant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans⁵, au titre de l'article 4.9 de l'Accord de Paris.

Nous invitons toutes les personnes membres de nos organisations et nos partenaires à en faire autant afin qu'ensemble, nous puissions passer efficacement de la parole aux actes et incarner le changement auquel nous aspirons tous et toutes.

Père prof. Ioan Sauca
Secrétaire général par intérim
Conseil œcuménique des Églises

Eric Usher
Directeur
Initiative financière du PNUE

Iyad Abu Moghli
Directeur
Foi pour la Terre du PNUE

Sultan Alrumithi
Secrétaire général du Conseil musulman des aînés

³Conformément, entre autres publications phares, au rapport spécial du GIEC sur les trajectoires de dépassement nulle/faible du seuil de 1,5°C, y compris sa nouvelle publication prévue en mars 2022, de même qu'à la feuille de route de l'AIE de 2021 «Zéro net d'ici à 2050».

⁴Ces alliances proposent des activités de renforcement des capacités pour prendre des mesures efficaces et assorties de délais pour opérer une transition des portefeuilles d'investissements vers zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

⁵Avec les premiers objectifs intermédiaires fixés à, et atteints idéalement en 2025, mais pas plus tard que 2030.

Rabbin Joseph Potasnik
Vice-président exécutif
Conseil des rabbins de New York

Annexe:

Ressources pour une mise en conformité avec les Accords de Paris:

- pour les propriétaires d'actifs: <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>
- pour les banques: <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>
- pour les assureurs: <https://www.unepfi.org/net-zero-insurance/>